

L'épargne salariale en 2021

Nette augmentation des primes dans le contexte de reprise économique

Dans un contexte de reprise économique, les primes de participation, d'intéressement et l'abondement d'un plan d'épargne salariale versés par les entreprises du secteur privé non agricole à leurs salariés augmentent fortement. Leur montant est estimé à 24 milliards d'euros bruts en 2021.

8,4 millions de salariés reçoivent une prime (de participation ou d'intéressement attribuée au titre de l'exercice 2021, ou l'abondement d'un plan d'épargne salariale) en 2021 (+ 10,9 % par rapport à l'année précédente). Les salariés bénéficiaires d'une prime représentent 45,9% des salariés du secteur privé non agricole et 86,9% des salariés couverts par au moins un dispositif de l'épargne salariale.

En 2021, 52,9% des salariés du secteur privé non agricole sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale (participation, intéressement, plan d'épargne entreprise - PEE -, ou plan d'épargne retraite collectif - Perco¹ -) (tableau 1, encadré). Cette proportion se stabilise après avoir progressé pendant trois années consécutives (graphique 1). 9,6 millions de salariés sont ainsi concernés par au moins un des quatre dispositifs en 2021.

Le PEE reste le dispositif le plus répandu avec 44,4% des salariés couverts en 2021 devant la participation aux résultats de l'entreprise (39,0% ; graphique 1). La diffusion de ces deux dispositifs est quasiment stable par rapport à 2020. 35,3% des salariés peuvent bénéficier de l'intéressement (+ 0,8 point). La diffusion du Perco poursuit sa hausse ininterrompue depuis sa création en 2003 et couvre 26,0% des salariés (+ 0,9 point).

Une différence importante de couverture selon les secteurs et les tailles d'entreprise

La proportion des salariés couverts par la participation, l'intéressement ou un autre dispositif d'épargne salariale varie selon les secteurs. Elle est, par exemple, de 25,0% dans l'hébergement-restauration et de 82,2% dans les activités financières et d'assurance ([tableau complémentaire 1](#)).

La couverture des dispositifs croît en fonction de la taille de l'entreprise. Dans celles de moins de 10 salariés, 18,9% des salariés sont

TABLEAU 1 | Importance des dispositifs d'épargne salariale en 2021*, selon la taille de l'entreprise

	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 salariés et plus	Ensemble des entreprises
Nombre total de salariés (en milliers)	3 410	14 832	18 242
Nombre de salariés couverts par au moins un dispositif (en milliers)	643	9 001	9 644
Part de salariés couverts par au moins un dispositif (en %)	18,9	60,7	52,9
Nombre de salariés bénéficiaires d'une prime (en milliers)	487	7 894	8 381
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés couverts (en %)	75,7	87,7	86,9
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés (en %)	14,3	53,2	45,9

* Pour les PEE et les Perco, les primes correspondent à l'abondement de l'employeur des sommes versées par les salariés.

Lecture: en 2021, 9,6 millions de salariés du secteur privé non agricole sont couverts par au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou un plan d'épargne salariale.

Champ: ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source: Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE.

¹ Dans toute cette publication, le terme « Perco » regroupe le Perco proprement dit et le plan d'épargne retraite – PER – d'entreprise collectif instauré par la loi Pacte depuis le 1^{er} octobre 2019.

ENCADRÉ • Suivi statistique de l'épargne salariale

Le suivi statistique des dispositifs d'épargne salariale repose principalement sur deux enquêtes du dispositif d'observation de l'activité et des conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) réalisées par la Dares : l'enquête sur la participation, l'intéressement et l'épargne d'entreprise (Pipa) et l'enquête sur les très petites entreprises (TPE).

Depuis 2018, le champ des enquêtes Acemo est étendu aux départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte), aux associations loi 1901 de l'action sociale et aux syndicats de copropriété. Le champ porte désormais sur l'ensemble des salariés du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Intérimaires et stagiaires sont exclus du champ.

Dans les entreprises de 10 salariés et plus : l'enquête Pipa

Le questionnaire de l'enquête Pipa porte sur l'ensemble des dispositifs de partage des bénéfices et d'épargne collective. Il est adressé

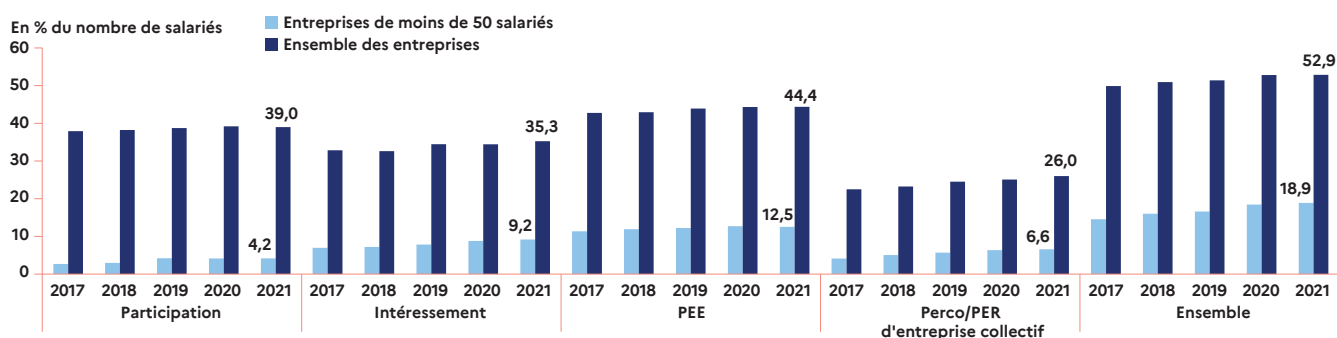
par voie postale à 19 600 entreprises employant 10 salariés et plus et représentatives du secteur privé non agricole. Les informations collectées portent sur le dernier exercice comptable clos, qui peut être décalé au-delà du 31 décembre pour une partie des entreprises.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés : l'enquête TPE

L'enquête Acemo auprès des petites entreprises (TPE) interroge 62 000 entreprises de moins de 10 salariés du secteur privé non agricole. L'interrogation porte notamment sur la diffusion des dispositifs d'épargne salariale et sur l'existence de versements de primes afférents. Depuis 2014, le questionnaire comporte certaines années un module portant sur les montants versés. Le dernier module concerne l'année 2019.

Les résultats présentés dans cette étude proviennent de 38 000 réponses exploitables reçues, 13 000 par le biais de l'enquête Pipa 2022 et 25 000 via l'enquête TPE 2022.

GRAPHIQUE 1 | Évolution de la part des salariés ayant accès à un dispositif d'épargne salariale entre 2017 et 2021



Lecture : en 2021, 52,9 % des salariés du secteur privé non agricole sont couverts par au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou un plan d'épargne salariale (18,9 % dans les entreprises de moins de 50 salariés).

Champ : ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE.

couverts par au moins un des quatre dispositifs en 2021 ([tableau complémentaire 2](#)). Cette diffusion poursuit sa progression mais à un rythme moindre qu'en 2020 (+ 1,6 point après + 3,6 points en 2020). Dans les entreprises de 10 à 49 salariés, le taux de couverture est aussi de 18,9 % en 2021 (- 0,6 point) et s'élève à 46,5 % dans les entreprises de 50 à 99 salariés (- 3,5 points). Ces dispositifs sont surtout présents dans les entreprises de plus grande taille et couvrent 80,4 % des salariés dans les entreprises de 500 salariés et plus. Dans les grandes entreprises au sens de [la loi de modernisation de l'économie \(LME\)](#), 94,0 % des salariés sont couverts ([tableau complémentaire 3](#)).

En 2021, la couverture par la participation est en légère baisse (- 0,2 point), du fait notamment de l'évolution dans les entreprises de 50 à 99 salariés (- 3,1 points²) ([tableau complémentaire 2](#)). La diffusion de l'intéressement augmente de 0,8 point en 2021, portée particulièrement par une hausse dans les entreprises de taille moyenne : + 2,2 points pour celles de 250 à 499 salariés et + 3,9 points pour celles de 500 à 999 salariés. Les plans d'épargne salariale sont surtout mis à disposition dans les entreprises de grande taille. 82,8 % des salariés sont couverts par un PEE dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (10,4 % dans celles de 1 à 9 salariés). 56,6 % des salariés sont couverts par un Perco dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (7,5 % dans celles de 1 à 9 salariés).

La loi Pacte de 2019 a instauré le PER d'entreprise collectif qui se substitue progressivement au Perco. 30,3 % des salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus sont couverts en 2021 par un plan d'épargne retraite (Perco et/ou PER d'entreprise collectif), une hausse de 0,9 point par rapport à 2020 ([tableau complémentaire 5](#)). 18,0 % des salariés ont accès à un Perco mais pas à un PER d'entreprise collectif (- 2,3 points), 6,7 % à un PER d'entreprise collectif mais pas à un Perco (+ 5,1 points) et 5,6 % aux deux dispositifs en 2021 (- 1,9 point). Ces derniers se trouvent essentiellement dans des entreprises qui ont converti leur Perco en PER d'entreprise collectif en 2021.

Les primes de participation et d'intéressement en forte augmentation

8,4 millions de salariés perçoivent une prime de participation ou d'intéressement au titre de l'exercice 2021 (reçue en 2022), ou un abondement de l'entreprise versé en 2021 sur les PEE et les Perco (+ 10,9 % par rapport à l'année précédente) ([tableau 1](#)). Cela représente 45,9 % des salariés du privé et 86,9 % des salariés couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale. Cette dernière proportion augmente de 7,3 points par rapport

² Les évolutions doivent être interprétées avec précaution du fait de l'aléa de l'enquête.

à l'année précédente ([tableau 1 bis en ligne](#)). Le montant total de primes versées est estimé à 24 milliards d'euros bruts (y compris CSG et CRDS) ([tableau 2](#) et estimation³).

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, la part des bénéficiaires d'une prime d'épargne salariale parmi les salariés couverts poursuit sa forte progression et passe de 66,4 % en 2020 à 75,7 % en 2021 ([tableau 1 ; tableau 1 bis en ligne](#)). Cependant, compte tenu du faible taux de couverture dans ces petites entreprises, les salariés bénéficiaires ne représentent que 14,3 % des salariés de ces petites entreprises.

Dans les entreprises de 10 salariés et plus, 7,9 millions de salariés bénéficient d'une prime de participation, d'intéressement ou d'un abondement sur les plans d'épargne salariale en 2021 après 7,2 millions en 2020 (+ 10,1 %, [tableau 2](#)). Ces salariés perçoivent, tous dispositifs confondus, 22,7 milliards d'euros bruts, le montant le plus élevé observé depuis 2010. Le rebond enregistré en 2021 fait plus que compenser le repli observé en 2020 suite à la crise sanitaire.

Dans ces entreprises de plus de 10 salariés, le nombre de bénéficiaires de la participation repart à la hausse en 2021 (+ 13,3 % après - 8,1 % en 2020), pour s'établir à 5,6 millions. Les sommes versées pour la participation rebondissent très fortement en 2021 pour atteindre 9,7 milliards d'euros (schéma ; + 40,4 % après - 13,7 % en 2020). Ces primes de participation représentent 4,6 % de la masse salariale des bénéficiaires en 2021, en hausse par rapport à une part qui était stable autour de 3,7 % depuis 2015 ([données des séries longues en ligne](#)).

En 2021, 5,3 millions de salariés perçoivent une prime d'intéressement dans les entreprises de 10 salariés et plus. Le nombre de bénéficiaires se redresse par rapport à 2020 (+ 20,3 % après - 13,8 %). Il en est de même pour les sommes distribuées à ce titre, 10,5 millions d'euros, en hausse de 27,6 % après une baisse de 16,4 % en 2020. Ces primes d'intéressement représentent 4,9 % de la masse salariale des bénéficiaires en 2021, en hausse de 0,3 point par rapport à 2020.

Par ailleurs, les entreprises versent 1,8 million d'euros bruts d'abondement sur les PEE et 0,6 million d'euros bruts sur les Perco, en complément des versements du salarié sur ces plans (cf. ci-dessous). En 2021, 2,2 millions de salariés bénéficient de l'abondement des entreprises sur un PEE et 1,1 million sur les Perco. Ces sommes représentent des parts stables à 1,8 % et 1,2 % de la masse salariale.

En 2021, dans les entreprises de 10 salariés et plus, le complément de rémunération dégagé par ces dispositifs s'établit en moyenne à 2871 euros bruts par salarié bénéficiaire ([tableau 2](#)). Il augmente de 431 euros (+ 17,6 % après - 8,3 % en 2020). La hausse des montants versés résulte à la fois de la hausse du nombre de salariés recevant la prime et de celle du montant moyen perçu. En 2021, les versements pour la participation, l'intéressement et l'abondement aux PEE et Perco représentent 7,4 % de la masse salariale des bénéficiaires et 4,5 % de la masse salariale totale.

TABLEAU 2 | Les dispositifs d'épargne salariale dans les entreprises de 10 salariés et plus

	2010	2019	2020	2021
Participation				
Montant total brut distribué (en millions d'euros)	7 380	8 003	6 910	9 699
Nombre de bénéficiaires (en milliers)	5 226	5 340	4 906	5 557
Montant moyen par bénéficiaire de la participation (en euros)	1 412	1 499	1 409	1 745
En % de la masse salariale des bénéficiaires	4,4	3,8	3,7	4,6
Intéressement				
Montant total brut distribué (en millions d'euros)	7 185	9 815	8 205	10 466
Nombre de bénéficiaires (en milliers)	4 646	5 141	4 434	5 335
Montant moyen par bénéficiaire de l'intéressement (en euros)	1 546	1 909	1 850	1 962
En % de la masse salariale des bénéficiaires	4,5	4,7	4,6	4,9
Abondement du Plan d'épargne entreprise (PEE)				
Montant total brut distribué au titre de l'abondement (en millions d'euros)	1 338	1 837	1 717	1 845
Nombre de bénéficiaires de l'abondement (en milliers)	2 256	2 364	2 246	2 187
Montant moyen par bénéficiaire de l'abondement (en euros)	593	777	765	843
Abondement en % de la masse salariale des bénéficiaires	1,6	1,8	1,8	1,8
Abondement du Plan d'épargne retraite collectif (Perco)				
Montant total brut distribué au titre de l'abondement (en millions d'euros)	288	600	659	649
Nombre de bénéficiaires de l'abondement (en milliers)	475	1 063	1 090	1 063
Montant moyen par bénéficiaire de l'abondement (en euros)	608	565	605	611
Abondement en % de la masse salariale des bénéficiaires	1,4	1,1	1,2	1,2
Ensemble : participation, intéressement et abondement du PEE et du Perco				
Montant total brut distribué (en millions d'euros)	16 194	20 255	17 492	22 659
Nombre de bénéficiaires (en milliers)	7 234	7 615	7 169	7 894
Montant moyen par bénéficiaire (en euros)	2 239	2 660	2 440	2 871
En % de la masse salariale des bénéficiaires	6,8	6,8	6,4	7,4
Nombre de salariés couverts par au moins un des dispositifs (en milliers)	8 412	8 806	8 906	9 001
Pour information				
Masse salariale brute totale (en millions d'euros)	377 733	498 408	478 675	501 120
Nombre total de salariés (en milliers)	12 327	14 718	14 571	14 832

Note : les sommes distribuées au titre de l'exercice de l'année N sont effectivement versées l'année N+1 le plus souvent pour la participation et l'intéressement, au cours de l'année N pour l'abondement au PEE et au Perco. Le nombre de bénéficiaires de l'abondement sur PEE ou Perco est égal au nombre d'épargnants sur le plan lorsqu'il y a abondement de l'entreprise.

Lecture : l'exercice 2021 permet de distribuer, au titre de la participation, 9 699 millions d'euros à 5 557 milliers de salariés, soit une prime moyenne de 1 745 euros.

Les sommes versées représentent 4,6 % de la masse salariale des bénéficiaires. Champ jusqu'en 2016 : entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique ; France métropolitaine.

Champ à partir de 2017 : entreprises privées de 10 salariés et plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa.

Les versements sur les plans d'épargne en légère baisse

Les salariés peuvent percevoir immédiatement les sommes distribuées au titre de la participation et de l'intéressement ou les placer sur un plan d'épargne ou un compte courant bloqué (pour la participation). Dans le premier cas, en 2021 les sommes s'élevaient à 3,7 milliards d'euros nets pour la participation et 3,8 milliards

³ Les montants de primes versées par les entreprises de moins de 10 salariés ne sont pas connus. La dernière collecte, dans un module de l'enquête Acemo-TPE, date de 2019 (encadré). Toutefois, en faisant l'hypothèse que le montant moyen des primes versées augmente comme pour les entreprises de 10 salariés et plus en 2021 (+ 17,6 %, [tableau 2](#)), les montants versés par les entreprises de moins de 10 salariés sont estimés à 1,7 milliard d'euros en 2021.

TABLEAU 3 | Les versements sur les PEE et les Perco dans les entreprises de 10 salariés et plus, en 2021*

		PEE	PERCO
Versements totaux nets (en millions d'euros)		10 361	2 353
Nombre de salariés effectuant un versement (en milliers)		3 918	1 364
Montant moyen net versé (en euros)**		2 645	1 725
Répartition des versements selon leur origine (en % du total versé)	Participation	26,5	22,0
	Intéressement	39,8	20,1
	Versements volontaires	16,6	18,7
	Abondement	16,1	24,9
	Versements provenant d'un CET	0,3	9,4
	Transfert d'un autre plan	0,8	4,8

* Les sommes distribuées au titre de l'exercice de l'année N sont effectivement versées l'année N+1 le plus souvent pour la participation et l'intéressement, au cours de l'année N pour l'abondement au PEE et au Perco.

**Versements totaux nets / nombre de salariés effectuant un versement.

Lecture : en 2021, 3 918 milliers salariés couverts par un PEE effectuent des versements sur ce plan, pour une somme moyenne de 2 645 euros nets ; les sommes versées par ces salariés proviennent à 39,8 % de l'intéressement.

Champ : entreprises privées de 10 salariés et plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa.

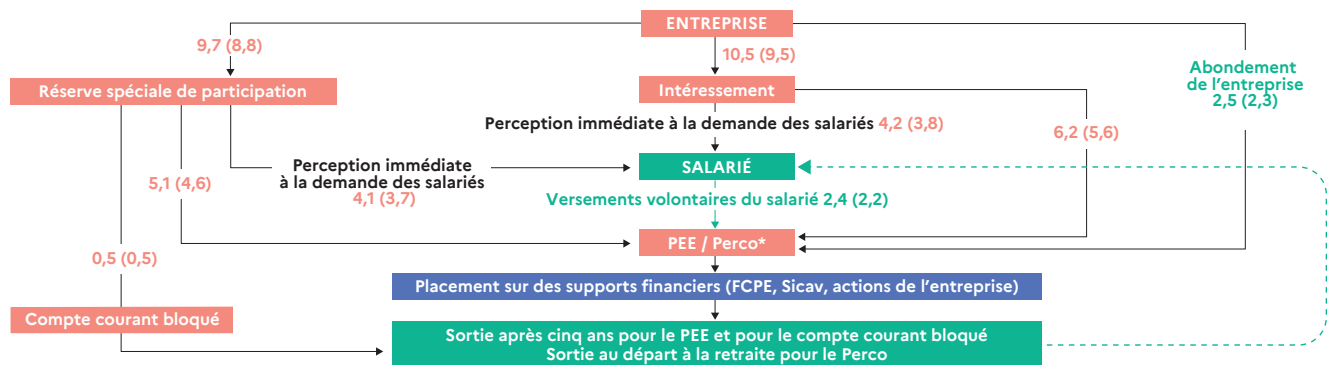
d'euros nets pour l'intéressement (schéma). Dans le second cas, les sommes représentent respectivement 5,1 milliards d'euros nets et 5,6 milliards d'euros nets.

Dans les entreprises de 10 salariés et plus, 3,9 millions de salariés épargnent sur un PEE en 2021 (tableau 3). Les sommes versées par les salariés et les entreprises représentent 10,4 milliards d'euros nets (CSG et CRDS déduites), en baisse de 2,4 % (après - 0,5 % en 2020). Ces sommes proviennent à 66,3 % des primes de participation ou de l'intéressement, distribués au titre de l'exercice 2020. Cette part diminue de 3,6 points du fait de l'intéressement, en lien avec la [baisse des primes dans le contexte de crise sanitaire en 2020](#). En revanche, la part des versements volontaires du salarié sur un PEE (16,6 %) augmente en 2021 de 2,8 points.

En 2021, les versements effectués sur un Perco par les entreprises de 10 salariés et plus et leur 1,4 million de salariés épargnants représentent 2,4 milliards d'euros (- 1,1 % par rapport à 2020). Les primes de participation et d'intéressement distribuées au titre de l'exercice 2020 constituent 42,1 % des versements totaux sur un Perco, contre 47,4 % l'année précédente. Les versements volontaires des salariés représentent 18,7 %, en hausse de 3,8 points. Dans une moindre mesure, les versements provenant d'un CET et les sommes transférées d'un autre plan d'épargne voient leurs parts augmenter aussi, de respectivement 0,8 point et 1,2 point. ●

SCHÉMA | Flux de participation, d'intéressement et d'abondement sur les plans d'épargne salariale dans les entreprises de 10 salariés et plus

Les montants versés par les entreprises sont présentés en brut (y compris CSG et CRDS). Les montants immédiatement perçus ou épargnés par les salariés sont en revanche nets (hors CSG et CRDS). Montants en milliards d'euros, exercice 2021 (montants versés en 2022, sauf pour l'abondement de l'entreprise et les versements volontaires du salarié sur les plans d'épargne, qui sont versés en 2021, indiqués en vert sur le schéma).



*PEE : plan épargne entreprise ; Perco : plan épargne retraite collectif, qui comprend le Perco et le PER d'entreprise collectif instauré par la loi Pacte.

Lecture : entre parenthèses, figurent les flux nets de la CSG et de la CRDS, ces contributions correspondant à 9,7 % des montants bruts. Ainsi, les entreprises versent au titre de la participation 9,7 milliards d'euros bruts et 8,8 milliards d'euros nets sont perçus par les salariés (3,7 milliards d'euros perçus immédiatement à leur demande, 0,5 milliard épargné sur un compte courant bloqué et 4,6 milliards d'euros sur un plan d'épargne). En 2021, les salariés effectuent des versements volontaires à hauteur de 2,2 milliards d'euros nets sur leurs plans d'épargne.

Champ : ensemble des entreprises privées de 10 salariés et plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa.

Mai Lien Nguyen (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE PUBLIQUE